

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 25 du 9 juin 2016

**PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 9

INSTRUCTION N° 504927/DEF/DRM/SDPFC/ORH/POS
portant abrogation d'un texte.

Du 25 mars 2016

DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE : *sous-direction « personnel-finances-capacités »*.

INSTRUCTION N° 504927/DEF/DRM/SDPFC/ORH/POS portant abrogation d'un texte.

Du 25 mars 2016

NOR D E F E 1 6 5 0 6 4 3 J

Texte abrogé :

Instruction n° 10800/DEF/DRM/SDH/FORM/S/21 du 21 juin 1999 (BOC, p. 4323 ; BOEM 763.2.20.5, 775.3.1, 778.2.2) modifiée.

Référence de publication : BOC n° 25 du 9 juin 2016, texte 9.

1. L'instruction n° 10800/DEF/DRM/SDH/FORM/S/21 du 21 juin 1999 modifiée, relative à la formation interarmées du personnel non officier analyste et décodeur-décrypteur est abrogée.
2. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur du renseignement militaire,*

Christophe GOMART.